

Une interview de Jean-Pierre Sueur dans *La République du Centre*, 13 juin 2012

HARCÈLEMENT SEXUEL ■ Le gouvernement présente son projet de loi
« Il faut mettre fin au vide juridique »

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, co-présidé, au sein de la Haute Assemblée, un groupe de travail sur le harcèlement sexuel.

■ **La question du harcèlement sexuel est l'une des priorités du nouveau gouvernement.** Le 4 mai, le Conseil constitutionnel a jugé, à juste titre, que le texte sanctionnant le harcèlement sexuel n'était pas assez précis. La loi abrogée, il y a aujourd'hui un vide juridique auquel il faut mettre fin pour permettre aux victimes d'engager rapidement de nouvelles actions en justice.

■ **Quel est le rôle du groupe de travail que vous co-présidez ?** Depuis trois semaines, nous avons reçu plus de 50 personnes : associations, juristes, syndicats, etc. L'idée était de ne pas perdre de temps tout en effectuant un travail approfondi. Toute la question a été de définir le harcèlement sexuel. À nos yeux, il

s'agit d'actes, de propos ou de comportements à connotation sexuelle, répétés, et contraire à la volonté de la personne et à sa dignité.

■ **Le projet de loi du gouvernement distingue deux niveaux de sanction : les actes répétés mais aussi les actes isolés.** C'est ce que l'on retrouve dans les conclusions de notre groupe de travail. Il faut sanctionner les faits à caractère répétitif mais aussi les actes uniques, qui peuvent se dérouler lors d'un entretien d'embauche, par exemple. Nous sommes également favorables à des sanctions plus lourdes dès lors qu'il y a une circonstance aggravante comme le lien de subordination, des contraintes, des menaces. Mais aussi quand la victime est particulièrement vulnérable.

■ **Avec deux ans de prison maximum, l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail estime que le quantum des peines proposé par le gouvernement n'est pas à la hauteur.** Nous avons reçu et entendu cette association. Les peines proposées nous semblent cohérentes mais le travail est en cours et rien n'est définitif. Nous travaillons en toute indépendance mais nous écoutons les réactions des uns et des autres.

■ **Le nouveau texte sera-t-il adopté avant la fin de l'été ?** Nous allons étudier le projet de loi du gouvernement mais aussi les sept propositions déposées par des sénateurs. Il n'y a pas de hiérarchie. Le 26 juin, nous auditionnerons les ministres des Droits des femmes et de la Justice, avant une étude en séance publique début juillet. Avec la mise en œuvre de la procédure accélérée, le texte peut aboutir d'ici fin juillet.

■ **Malgré les efforts des parlementaires, ne craignez-vous pas que le harcèlement sexuel reste un délit difficile à prouver pour les victimes ?** C'est pourquoi nous devons aboutir à la définition la plus précise possible. Mais la loi ne peut pas aboutir à une solution mécanique. Après le travail des parlementaires, il y aura le travail des magistrats. ■



SENAT. Jean-Pierre Sueur.